
(BL)

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 27

OBJET :

**ACCUEILS DE LOISIRS SANS
HÉBERGEMENT (ALSH)
« SPORT VACANCES » ET
« ROLAND BOUDET » -
RECRUTEMENT DE
CONTRACTUELS
POUR L'ANIMATION
ET REVALORISATION DES
RÉMUNÉRATIONS**

L'an deux mil vingt-deux,
le : **Lundi 05 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole
GONDOUIN, M. Abdellah LHESANI, Mme Marie-José MARTIN,
M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Charlene RENARD,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe
RONDEL, Mme Lucie CLOUARD, M. Gérard LATINIER, M. Michel
CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à
M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à
M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir
à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné
pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Stéphane CLOUET et
Mme Christine CHATEL.

Monsieur Didier COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

Pour le fonctionnement des structures Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Sport Vacances » et « Roland Boudet », il est nécessaire de recruter des agents contractuels formés à l'animation.

Le nombre de ces agents peut varier en fonction du nombre d'enfants inscrits à chaque session.

Il est également nécessaire de revaloriser le salaire de ces agents qui sont rémunérés à la journée.

Habituellement, il est proposé une augmentation de la rémunération de 2 %, mais cette année, compte tenu de l'inflation et des différentes augmentations de la valeur du SMIC, il est proposé de revaloriser les montants à hauteur de 6 %, ce qui porterait les rémunérations journalières pour 2023 à :

	2021	2022	2023
Directeur	65,52 €	66,96 €	70,98 €
Directeur adjoint	54,83 €	56,04 €	59,40 €
Animateur	48,77 €	49,84 €	52,83 €
Aide animateur	43,03 €	43,98 €	46,61 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats saisonniers pour ces deux structures ;**
- **APPROUVE les montants de rémunération des contractuels pour l'année 2023, proposés ci-dessus.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE